

Montréal, le 8 novembre 2023

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^c Simon Turmel
Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques
800, boul. de Maisonneuve Est 11^e étage
Montréal (Québec) H2L 4M8

M^c Jocelyn Ouellette
Avocat
6217, rue Laurendeau
Montréal (Québec) H4E 3X8

**OBJET : Demande de révision de la décision rendue oralement le
12 juin 2023 dans le dossier R-4210-2022 concernant la radiation
d'une partie de la pièce C-RNCREQ-0026
Dossier de la Régie : R-4234-2023**

Maîtres,

Le 12 juillet 2023, le RNCREQ dépose une demande de révision de la décision rendue oralement le 12 juin 2023 dans le dossier R-4210-2022 concernant la radiation d'une partie de sa preuve déposée sous la cote C-RNCREQ-0026.

Le 19 juillet 2023, la Régie de l'énergie (la Régie) suspend le dossier jusqu'à ce qu'une décision sur le fond et une décision sur les frais soient rendues dans le cadre de la phase 1 du dossier R-4210-2022 ([A-0001](#)).

Le 16 octobre 2023, le RNCREQ dépose une demande de révision modifiée afin d'ajouter une demande de révision partielle de la décision [D-2023-109](#), soit la décision de fond rendue dans le dossier R-4210-2022, phase 1 ([B-0006](#)).

La Régie confirme que l'audience dans le dossier mentionné en objet aura lieu les **30 et 31 janvier 2024 (si nécessaire) à compter de 9h30 en mode hybride**. Cette audience se tiendra en présentiel aux nouveaux bureaux de la Régie situés au 500, boulevard René-Lévesque Ouest, 5^e étage, bureau 5.100, à Montréal, ainsi que par visioconférence avec l'application Microsoft Teams. La Régie communiquera ultérieurement les coordonnées de connexion.

En vue de cette audience, la Régie demande au RNCREQ de lui faire parvenir son plan d'argumentation et ses autorités au plus tard le **8 décembre 2023 à 12 h**. De son

côté, Hydro-Québec devra lui faire parvenir son plan d'argumentation et ses autorités au plus tard le **21 décembre 2023 à 12 h.**

La Régie demande aux parties de bien vouloir lui confirmer leur mode de participation à l'audience au moment du dépôt de leur plan d'argumentation.

Veillez agréer, Maîtres, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Natalia Lis

Natalia Lis pour

Véronique Dubois, avocate

Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/ml